

2013-10-03

---

**Référence : BERNARD**

---

**Diagnosticueur :**

Christophe PUEL  
62 chemin Saint Antoine  
tel : 06.17.28.78.60  
fax : 05.63.56.05.84

**Propriétaire :**

BERNARD Caroline  
Le planol  
12270 LUNAC  
tel :  
fax :

**Propriétaire des installations communes :**

tel :  
fax :

**Gestion du syndic :**

tel :  
fax :

**Mandataire :**

tel :  
fax :

# Diagnostic de performance énergétique - logement (6.2)

N° : 1312V2000260B Valable jusqu'au : 08/10/2023 Type de bâtiment : Maison individuelle Année de construction : Avant 1948 Surface habitable : 181,53 m <sup>2</sup> Adresse : Le PLANOL 12270 LUNAC	Date : 09/10/2013 Date de visite : 09/10/2013 Diagnostiqueur : Christophe PUEL 62 chemin Saint Antoine Numéro certification : CPDI2342 Signature : 
<b>Propriétaire :</b> Nom : BERNARD Caroline Adresse : Le planol 12270 LUNAC	<b>Propriét. des installations communes</b> (s'il y a lieu) : Nom : Adresse :

## Consommations annuelles par énergie

obtenues au moyen des factures d'énergie des années 2010/2013

	Moyenne annuelle des consommations	Consommations en énergies finales	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie
	Détail par énergie dans l'unité d'origine	Détail par énergie et par usage en kWh <sub>EF</sub>	Détail par usage en kWh <sub>EP</sub>	
<b>Chauffage</b>	Granulés : 4,54 t	Bois : 20884,00 kWh <sub>EF</sub>	20884,00 kWh <sub>EP</sub>	<b>1362,00 €</b>
<b>Eau chaude sanitaire</b>	Electricité : 3661 kWh	Electricité : 3661,00 kWh <sub>EF</sub>	9445,38 kWh <sub>EP</sub>	<b>327,00 €</b>
<b>Refroidissement</b>				
<b>CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE POUR LES USAGES RECENSES</b>	Electricité : 3661 kWh Granulés : 4,54 t	Electricité : 3661,00 kWh <sub>EF</sub> Bois : 20884,00 kWh <sub>EF</sub>	30329,38 kWh <sub>EP</sub>	<b>1689,00 €</b> Abonnements compris

**Consommations énergétiques** (en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

**Emissions de gaz à effet de serre (GES)** pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement

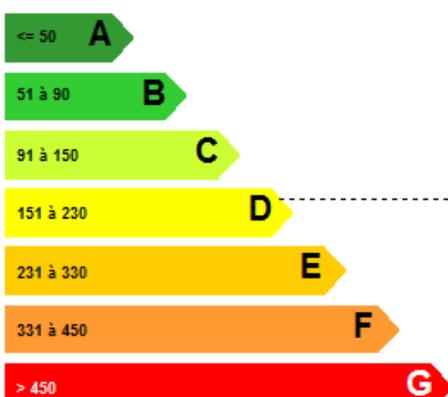
Consommation réelle : 167,1 kWh<sub>EP</sub>/m<sup>2</sup>.an

Estimation des émissions :

3,2 kg éqCO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>.an

sur la base d'estimations au logement

Logement économe

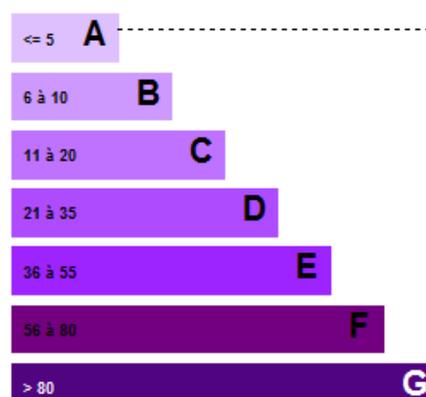


Logement énergivore

Logement

**167,1**  
kWh<sub>EP</sub>/m<sup>2</sup>.an

Faible émission de GES



Forte émission de GES

Logement

**3,2**  
kg éqCO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>.an

# Diagnostic de performance énergétique - logement (6.2)

## Descriptif du logement et de ses équipements

Logement	Chauffage et refroidissement	Eau chaude sanitaire, ventilation
<b>Murs :</b> - Mur en pierre de taille/moellons Ep 70cm non isolé	<b>Système de chauffage :</b> - Chaudière bois assistée par ventilateur après 1994 classe 5	<b>Système de production d'ECS :</b> - Production ECS Electrique
<b>Toiture :</b> - Plafond bois sur solives bois isolé (ITE) Ep=30 cm	<b>Emetteurs :</b> - Radiateur HT sans robinet therm.	<b>Système de ventilation :</b>
<b>Menuiseries :</b> - Fen.Bat. Bois double vitr.(VNT) air 12mm Sans ferm. - Fen.Bat. mét.ss rupt double vitr.(VNT) air 8mm Sans ferm. - PF. ss Soub. Bois double vitr.(VNT) air 12mm Sans ferm. - Porte en bois avec double vitrage	<b>Système de refroidissement :</b>	
<b>Plancher bas :</b> - Plancher sur terre-plein	<b>Rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières joint :</b> Non	
<b>Énergies renouvelables</b> Bois	Quantité d'énergie d'origine renouvelable:	<b>115,04 kWh<sub>EP</sub>/m<sup>2</sup>.an</b>
Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables : - Système au bois		

### Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

### Usages recensés

Le diagnostic ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement. Certaines consommations comme l'éclairage, les procédés industriels ou spécifiques (cuisson, informatique, etc.) ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

### Constitution de l'étiquette énergie

La consommation d'énergie indiquée sur l'étiquette énergie est le résultat de la conversion en énergie primaire des consommations d'énergie du logement indiquée par les compteurs ou les relevés.

### Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

### Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.

Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

### Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure.

# Diagnostic de performance énergétique - logement (6.2)

## Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

### Chauffage

- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.
- Si possible, réglez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19 °C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors-gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.

### Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

### Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.
- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et nettoyez régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.
- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- Aérez périodiquement le logement.

### Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

### Autres usages

#### **Eclairage :**

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

#### **Bureautique / audiovisuel :**

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

#### **Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :**

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

## Diagnostic de performance énergétique - logement (6.2)

### Recommandations d'amélioration énergétique

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie. Examinez-les, elles peuvent vous apporter des bénéfices.

Mesures d'amélioration	Crédit d'impôt
Installation solaire	11
A envisager si la toiture est orientée entre le sud-est et le sud-ouest, sans masque	
Régulation sur la chaudière	10
VMC Hygro A	0

#### Commentaires :

le température de consigne n'est pas connu

les consommations actuelles ne préjugent pas des consommations ultérieures de l'acquéreur qui seront fonction principalement de la température de consigne du bien et de son utilisation.

faire réaliser une étude complète afin de tenir compte de la spécificité de ce type de bâti ancien à caractère patrimonial.

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y ! <http://www.impots.gouv.fr>

Pour plus d'informations : <http://www.developpement-durable.gouv.fr> ou <http://www.ademe.fr>

**Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par: ICERT**

Parc Edonia - Bât G  
rue de la terre victoria  
35760 SAINT GREGOIRE  
tel: 02 90 09 35 02 fax:  
contact@icert.fr  
certification: CPDI2342

**Assuré par De CLARENS**

17 rue Washington  
75383 Paris Cedex 08  
tel: 01 44 13 13 00 fax: 01 45 63 77 91

N°: 3639350704